



Casa Cumuna di Furiani  
☎ : 04.95.30.79.70

Registre des Arrêtés du Maire du 18 Avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230420-A18042023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

## ARRETE

**Objet : Arrêté de nomination du régisseur titulaire et de son suppléant à la buvette municipale de Furiani « A Baracca di l'arburettu »**

### Le Maire de la Commune de Furiani

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,  
VU les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux,  
VU l'arrêté du 3 avril 2023 instituant une régie de recettes pour la buvette municipale de Furiani « A Baracca di l'arburettu »,  
VU le décret n° 2009-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale (JO du 4 juillet 2006) notamment pour les régisseurs de recettes,  
VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 Avril 2023...

## ARRETE

**Article 1 :** Le présent arrêté a pour objet de nommer un régisseur titulaire à la buvette municipale de Furiani « A Baracca di l'arburettu » et son suppléant.

**Article 2 :** Madame [REDACTED] est nommée « régisseur » de la régie de recettes de la buvette municipale de Furiani « A Baracca di l'arburettu ».

**Article 3 :** En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame [REDACTED] sera remplacée par Madame [REDACTED], mandataire suppléante.

**Article 4 :** Madame [REDACTED] devra s'affilier à l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

**Article 5 :** Madame [REDACTED] percevra la Nouvelle Bonification Indiciaire à hauteur de 15 points d'indice.

**Article 6 :** Madame [REDACTED], mandataire suppléante ne percevra pas de NBI.

Le Trésorier,

Pour la responsable du Service  
de gestion comptable de Borgo  
Aicha BOUREDJI adjointe

Signature du Régisseur titulaire  
Précédée de « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Le Maire,  
Michel SIMONPIETRI



Signature du Mandataire suppléant  
Précédée de « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation